

## **KALRAY**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 56 418 970 euros  
Siège social : 180, avenue de l'Europe, 38330 Montbonnot Saint-Martin  
507 620 557 RCS Grenoble

(la "Société")

### **RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE**

*(Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions)*

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-184 du code de commerce relatif aux attributions d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 afin de vous rendre compte :

- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ses mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ainsi que du nombre et du prix des actions souscrites durant l'exercice par ces mandataires sociaux en levant une ou plusieurs des options ;
- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ainsi que le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites en levant une ou plusieurs options, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé ;
- le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

#### **1. Options consenties aux mandataires sociaux**

##### **Attribution de BSPCE**

Bénéficiaire : Erwan Ménard, membre du conseil de surveillance

Date d'attribution : le 26 novembre 2020

Quantité attribuée : 10 000

Prix d'exercice : 20,21 €

Conditions d'exercice : par tiers respectivement à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, 1<sup>er</sup> février 2022, 1<sup>er</sup> février 2023

##### **Exercice de BSPCE**

Eric Baissus : 22 500 BSPCE 2014 exercés (prix d'exercice : 10 €)

Anne Gabrot : 2 000 BSPCE 2014 exercés (prix d'exercice : 10 €)

#### **2. Options consenties aux dix salariés de la Société ou des sociétés qu'elle contrôle non-mandataires sociaux dont le nombre d'options consenties est le plus élevé**

Options consenties : néant.

Options exercées : voir point 3

### **3. Options consenties à l'ensemble des salariés**

Options consenties : néant.

Options exercées : 9 875 BSA et 46 075 BSPCE ont été exercés en 2020 par des salariés.

---

---

**Le directoire**